



Déclaration liminaire de la CGT Finances Publiques

CT du 31 mai 2012

Monsieur le Président,

En France, le 6 mai dernier, une majorité de citoyens a décidé de mettre fin à l'entreprise de destruction sociale, de division et de discrimination menée par Nicolas SARKOZY et son gouvernement.

Ce désaveu porte l'exigence d'une autre politique ayant pour objectif la satisfaction des besoins sociaux reposant sur une autre répartition des richesses. Elle implique des décisions rapides attendues par des millions de salariés. Elle concerne notamment le pouvoir d'achat, l'emploi, le retour à la retraite à 60 ans à taux plein, les services publics.

Dans cette situation nouvelle, créée en bonne partie par les mobilisations sociales auxquelles la CGT a largement contribué, les agents de notre administration comme l'ensemble des salariés, ne doivent s'en remettre à aucun attentisme.

Il est donc essentiel que le nouveau Président de la République donne rapidement des signes concrets de ses engagements de changement et de justice.

En priorité le nouveau gouvernement doit mettre un terme à la RGPP, à la casse de l'emploi, au démantèlement des services publics, impulser une nouvelle politique salariale et abroger les mesures antisociales entérinées dans la dernière période.

A la DGFIP, sur le plan national comme au plan local, cela nous fonde à réitérer auprès des nouveaux interlocuteurs politiques notre exigence d'arrêt des réformes, d'établissement d'un réel bilan contradictoire sur la fusion et d'ouverture immédiate des négociations sur l'ensemble des contentieux revendicatifs, de création des emplois de titulaires nécessaires à l'exercice de nos missions.

Des mesures concrètes sont à prendre immédiatement :

- arrêt des suppressions d'emplois et comblement des postes vacants,
- arrêt des licenciements et plan de titularisation des personnels non titulaires,
- revalorisation du point d'indice et du montant des frais de déplacement
- suppression du jour de carence
- accès automatique au 8ème échelon de la catégorie C
- abrogation de l'amendement Lamassoure portant atteinte au droit de grève
- abandon de la prime de fonction et de résultats et de la réforme sur l'évaluation.

Décidément, tout est en avance cette année... électorale. Le climat est complètement déréglé. Les pots de fin d'année sont avancés... au printemps. En effet, M PARINI a invité les comptables à des «cocktails» (pots d'adieux ?) au frais de la DGFIP, c'est-à-dire aux frais des contribuables.

Il n'a pas osé choisir le Fouquet's mais presque. Il a invité 5000 comptables (beaucoup n'y sont pas allés) de France et de Navarre dans deux hôtels 4 étoiles, le Mariott (13 mars) et Pullmann (3 avril). Une simple réunion qui dure 2 à 3 heures. M PARINI se paye notre dette. Quelle exemplarité budgétaire donne le Directeur aux agents ? Cela sera autant de moins dans les budgets départementaux.

Quel coût total pour le budget de la DGFIP, en transport, en mission, en hôtel (notamment pour les DOM) ? La simple prestation de base à l'hôtel Pullmann (location salle et cocktail basique) se chiffre à 28 000 € pour 1000 personnes . Il est vrai que cela ne sort pas de sa poche...

Souhaitons donc un bon vent à M PARINI. Bien entendu, nous n'effectuerons pas de quête auprès du personnel car nous avons suffisamment donné depuis la fusion.

Concernant l'ordre du jour de ce CT, le rapport d'activité que vous nous présentez pour l'année 2011 est la démonstration de la dégradation continue des moyens disponibles pour accomplir les missions. Les suppressions d'emplois, la marche forcée vers la fusion, la baisse des moyens budgétaires impactent lourdement les conditions de vie au travail des agents.

Pour le budget 2011, en document nous n'avons que la page 18 du document de synthèse annuel. Nous n'avons aucun détail, aucun chiffre, aucun pourcentage et que dire du détail poste par poste que nous avions auparavant ! Doit on prendre son rapporteur pour calculer le ratio ???

Nous avons également à examiner le budget prévisionnel 2012 de la DDFIP. Le nouveau Président de la République fait actuellement procéder à un audit des finances publiques dans le but de réunir un nouveau collectif budgétaire début juillet afin de soumettre au Parlement une nouvelle loi de finances rectificative. Celle ci impactera directement le budget de notre Direction. La CGT Finances Publiques appréciera l'attitude à adopter en fonction de cette évolution. D'ores et déjà, nous demandons que les représentants du personnel en soient tenus informés dans un CTL.

Vous nous avez communiqué pour la préparation de ce point, des documents ne permettant pas de travailler efficacement. L'absence de tableaux complets et détaillés, tels que ceux que vous nous fournissiez précédemment, est révélatrice d'une dégradation du dialogue social.

A l'heure des restrictions budgétaires, dans votre document, vous mentionnez « qu'une attention doit être portée sur les frais de déplacements : co-voiturage, rationalisation des réunions et développement des conférences téléphoniques ».

Comment expliquez vous alors la convention des cadres A du 22 juin 2012 à l'hôtel Mercure ? N'est-ce pas une dépense somptuaire ? Quel est son coût budgétisé ? Et surtout, puisque les comptes sont clos, quels ont été les coûts de celles de 2011.

Concernant la modification des horaires d'ouverture au public de la trésorerie de Sergines, le chef de poste en concertation avec les agents, demande la fermeture au public du poste le mercredi matin en plus de celle du mercredi après midi. Nous comprenons la position des agents, mais nous ne pouvons cautionner la fermeture des services qui met en péril l'avenir du réseau. La question centrale étant la création d'emplois pour le bon fonctionnement de tous les services.

Concernant le plan de formation, comme chaque année, la CGT Finances Publiques dénonce que la quasi totalité des stages corresponde à des modifications de structures et non à des formations qualifiantes. En outre, lors des deux CT du 1er juin 2011, le Président avait répondu que la question de la prise en compte du temps de trajet pour participer aux formations serait examinée dans le cadre de la DLU. La DDFIP est mise en place depuis presque un an et aucune réponse n'est encore apportée à ce jour. Des agents, encore récemment, ont été obligé de partir la vieille et de poser une

demie journée de congés. Ce n'est pas normal !!! La même question se pose lors des départs le dimanche.

Concernant le point sur les nouvelles modalités de déclaration et de paiement de l'ISF, la CGT Finances Publiques dénonce que la note du 13 mars 2012 ne soit présentée que le 31 mai 2012 à la fin de la campagne d'impôt sur le revenu. De même, n'avions nous pas avant un CT présentant la campagne d'impôt sur le revenu ? Cette année, rien ... Nous espérons quand même avoir un vrai bilan en fin d'année.

Avec la réforme 2012, la campagne de l'ISF s'est déroulée en même temps que la campagne d'impôt sur le revenu. La CGT Finances Publiques dénonce ce transfère de charges sur des services déjà très largement mobilisés par l'impôt sur le revenu et sans moyen supplémentaire. La campagne ISF va impliquer des tâches supplémentaires :

- de saisies (entre 3 et 12 lignes de plus à saisir) ;
- une augmentation de la technicité ;
- des charges supplémentaires au niveau de l'accueil physique, téléphonique et des courriels.

Pour toutes ces raisons, nous insistons pour que toute la gestion de l'ISF reste à la fiscalité immobilière.

Cette année, le gel du barème de l'impôt sur le revenu va entraîner une augmentation substantielle pour bon nombre de contribuables. Ce point étant pour l'instant passé relativement inaperçu, va engendrer une réception très tendue lors de la sortie des rôles. Cette augmentation de l'impôt sur le revenu aura aussi des conséquences non négligeables sur les impôts locaux des particuliers. Avez vous d'ores et déjà réfléchi à ce problème ?

Nous nous étonnons que le SAGERFIP ne soit pas à l'ordre du jour, alors que certains services ont dû faire remonter leurs tableaux.

Chaque chef de service a calculé le temps de travail passé par ses agents et a retourné le tout dans une grille des structures sensées recouvrir les tâches qui leur incombent. Nous ne pouvons que constater les lacunes et la perversion de ce nouvel outil : imprécision (calcul en pourcentage d'équivalent temps pleins, mais quid des absences propres à chaque agent en poste ?), absence de recensement de nombres de tâches oubliées par les énarques (réception du public de deuxième niveau, réponse au téléphone, réponse aux courriers postaux et électroniques, classement de documents, formation professionnelle, activité syndicale, programmation du contrôle dans les services autres que le CFE, etc, etc), sans parler de tout le temps perdu à répondre à des enquêtes, recensements et autres comptes rendus, tous plus inutiles et fastidieux les uns que les autres. Mais surtout, nous constatons que le procédé démoralisant et destructeur qui consiste à faire « décrire son poste » par chaque service pour mieux le restructuré (déstructuré serait plus juste), et supprimer les emplois procède exactement de la méthode appliquée voici quelques années à France Télécom et dont on connaît les résultats en matière de privatisation ... et de suicide !!!!

SAGERFIP va totalement à l'encontre d'un vrai recensement des missions, des tâches et des moyens nécessaires pour les accomplir.

La CGT Finances Publiques s'interroge sur la présence de retraités dans les locaux de l'Administration. Travaillent ils ? A quel titre ? Bénévoles ? Vacataires ?

Pour conclure, la CGT Finances Publiques demande que soit inscrit à l'ordre du jour du prochain CT un point d'étape sur la mise en place des organigrammes fonctionnels.